

*Air Canada*

**M. James:** Monsieur le Président, je remercie le député d'en face de sa question. Je sais qu'il s'intéresse beaucoup, depuis longtemps et activement au secteur des transports. Je sais qu'il est très fermement convaincu de la nécessité de conserver la participation de l'État à la vie de la nation.

**M. Benjamin:** Ce sont là de saines pratiques commerciales.

**M. James:** Nous ferions mieux de dresser le bilan. D'après le député, j'aurais déclaré qu'Air Canada aurait besoin de 350 millions à un milliard de dollars. Or je n'ai fait que citer l'article de M<sup>me</sup> Diane Cohen; c'est de là que j'ai tiré ces renseignements. Le député était sans doute dans les coulisses quand il m'a entendu le dire. Il me semble que, pas plus tard qu'il y a quelques mois, les porte-parole d'Air Canada ont sollicité des fonds auprès du ministre des Transports et ils ont en quelque sorte exercé sur le gouvernement des pressions en arguant que la compagnie avait besoin d'argent pour acheter des avions. Ce qui ne veut pas dire que ses appareils aient vieilli. Je ne les ai pas inspectés, mais, chose certaine, tout porte le gouvernement à croire que la compagnie aura besoin de capitaux importants.

• (1240)

Je sais que le député se soucie du sort du grand public. Nous devons nous pencher . . .

**M. Tobin:** La question!

**M. James:** Je n'ai pas compris ce que vous vouliez de moi. Que je me rasseoie? Je ne le ferai pas.

Que sommes-nous censés faire, conserver une compagnie aérienne nationale qui fait la concurrence aux autres compagnies privées lesquelles doivent se débrouiller elles-mêmes? Comme le savent les députés, Air Canada bénéficie d'un traitement préférentiel sur le marché des capitaux.

**M. Benjamin:** Non, elle n'a pas de traitement préférentiel, absolument pas.

**M. James:** Elle bénéficie de taux préférentiels. Il y a lieu de croire que oui.

**M. Benjamin:** Elle doit fonctionner exactement dans les mêmes conditions que les sociétés privées.

**M. James:** Allons-nous lui donner de l'argent? Qu'allons-nous faire pour les gens du secteur privé qui exploitent une entreprise de transport aérien en concurrence avec la société d'État? Ce n'est pas très juste.

Air Canada a des milliers d'employés, et le député est sans doute très sincère quand il dit craindre pour leurs emplois. Qu'allons-nous faire alors, garder le transporteur aérien du secteur public en concurrence avec les deux transporteurs aériens du secteur privé qui sont très prospères?

Je reconnais qu'Air Canada est très prospère et qu'elle est rentable. Elle n'a été déficitaire que deux fois seulement depuis je ne sais combien d'années. C'est certainement le genre

d'entreprise qui nous rapportera. Je suis désolé d'avoir parlé trop longtemps.

**M. Tobin:** Lorsqu'un député n'a pas de bons arguments, monsieur le Président, il est évident qu'il va parler le plus longtemps possible pour éviter les questions. Le député a dit qu'il appuyait le projet de loi C-129 parce qu'il avait lu la chronique de quelqu'un, mais il n'a manifestement pas lu les rapports annuels ni étudié la situation à Air Canada.

Notre parti ne s'oppose pas à la privatisation. Nous n'avons pas d'objection idéologique à la privatisation. Nous ne croyons pas que le gouvernement doit diriger toutes et chacune des institutions existant au Canada, mais nous n'appuyons la privatisation que lorsque cette formule a du bon sens et qu'elle favorise les intérêts des contribuables canadiens.

Le député préconise la privatisation d'Air Canada en plein processus de déréglementation, ce qui revient à changer complètement les règles du jeu. Nous avons entendu toutes sortes d'histoires effrayantes au sujet de lignes aériennes américaines dont les opérations ne sont plus sûres parce que l'argent destiné à l'entretien et à la sécurité sert à gonfler les bénéfices. Nous commençons à peine à déréglementer l'industrie au Canada et nous serions mal avisés de nous inspirer de l'expérience des Américains. Voici maintenant qu'on veut privatiser Air Canada, la seule ligne qui nous reste dans l'industrie aérienne du Canada.

Quand il a annoncé la privatisation, le ministre a dit que, dans un premier temps, le gouvernement allait rester détenteur de la majorité des actions, soit 55 p. 100. On ordonnera au président du conseil d'appuyer les actionnaires minoritaires. Autrement dit, le sort d'Air Canada va être entre les mains de 23 ou 24 p. 100 des actionnaires du secteur privé, car le gouvernement va exiger que la personne qui détient sa part majoritaire vote avec la minorité.

Étant donné que le Canada est un vaste pays comptant seulement 25 millions d'habitants et que les actionnaires minoritaires pourront décider d'éliminer les parcours moins rentables afin d'augmenter les bénéfices—leur motivation est différente de celle du secteur public—qu'est-ce qui va arriver aux gens qui habitent dans ma circonscription, dans des endroits comme Stephenville et Gander, et ailleurs dans le nord de l'Ontario et du Québec ainsi que dans l'ouest du Canada? Le service dans ces régions-là va être laissée à la discrétion de quelqu'un qui s'intéresse plus aux bénéfices qu'aux passagers des régions éloignées. Comment le député expliquerait-il à ces gens là que la qualité du service a tout d'un coup fait un recul de 15, 20 ou 30 ans? En quoi cette décision sert-elle les intérêts des Canadiens qui possèdent déjà Air Canada?

**M. Benjamin:** Pourquoi acheter des actions d'une société qui vous appartient déjà? C'est un peu ridicule.